(ETAPE 2) **1/ La demande d'assistant** **Cliquer**

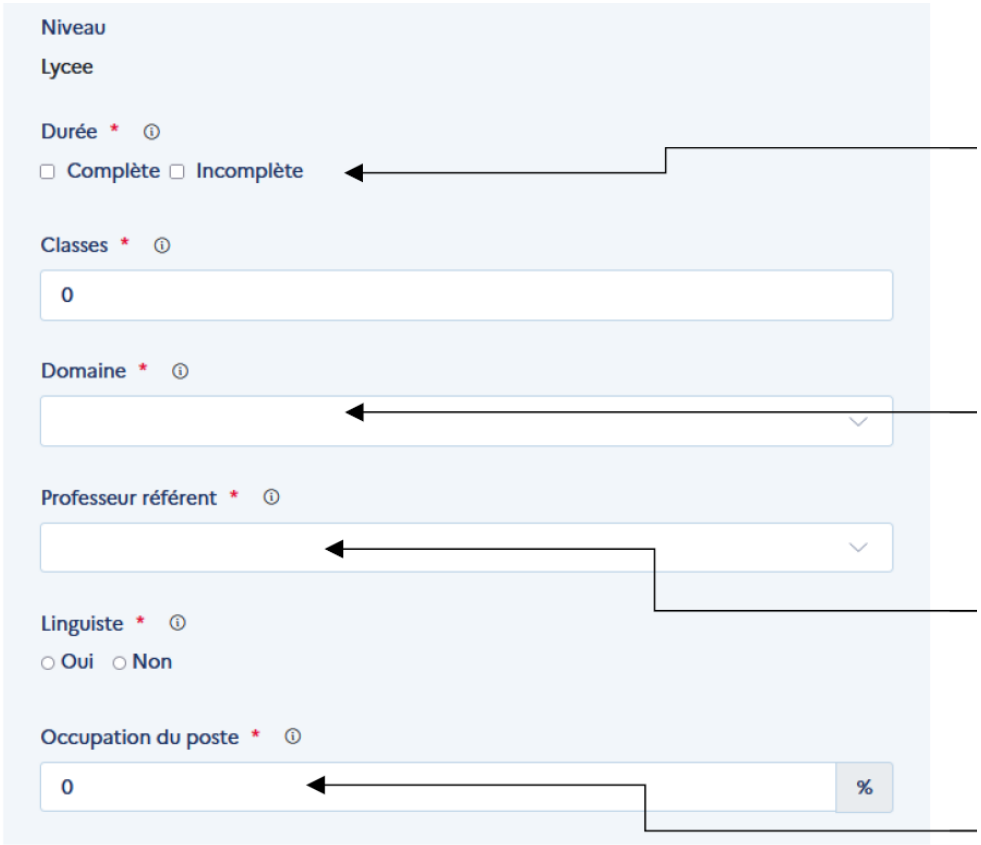

Durée des contrats :
Complète pour tous les pays sauf Allemagne : du 1/10 au 30/04
Incomplète pour les assistants allemands : 1/10 au 31/03

Sans préférence : choisir « lettres et langues »

Merci d'indiquer le nom professeur en charge de l'accueil de votre assistant dans l'école.

Vous pouvez demander un assistant à 100% (12h), 50% (6h), 33% (3h) etc**…**
Attention, pour les écoles de campagne, il faut penser à partager la venue de l'assistant avec une autre école autour de la vôtre. Merci de prendre contact avec une école de votre secteur pour penser dès à présent au transport.

2/ Compléter le projet pédagogique

Si vous faites une demande pour plusieurs assistants de plusieurs langues, indiquez :

Anglais :

Allemand :

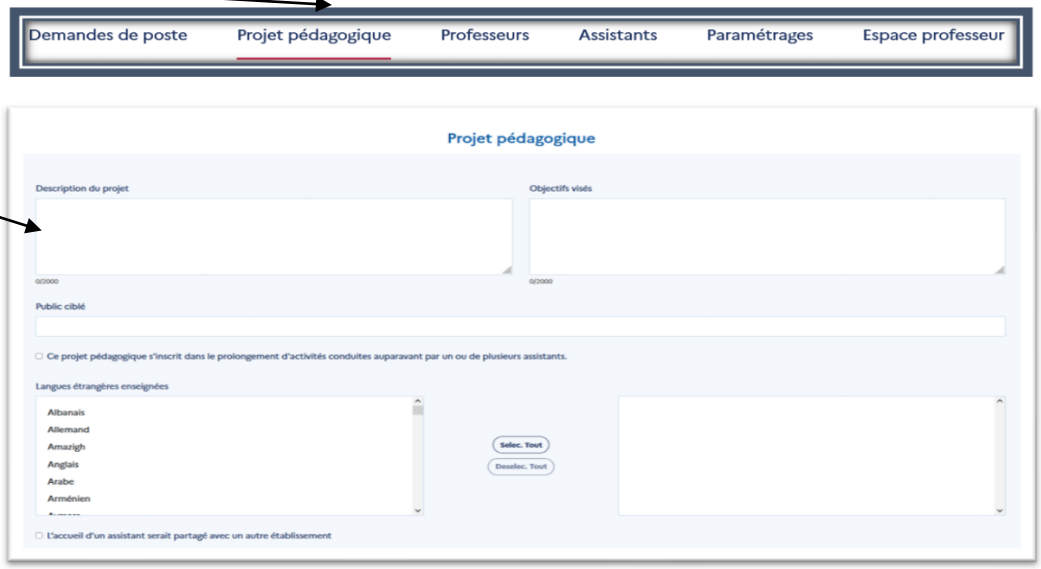

Penser à bien remplir ce projet pédagogique en pensant à de aspects précis pour votre école et vos élèves.

(Items identiques à la version antérieure papier)

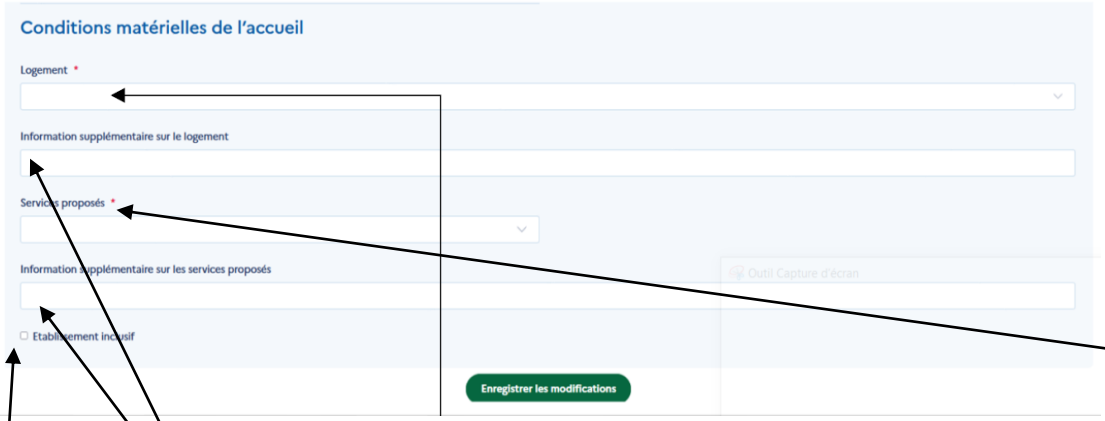

La validation par l'IEN ne se fera plus directement par vos soins. Une fois votre projet complété, les CPD LVE feront une exportation des projets pour chaque circonscription et en feront une synthèse aux IEN référents qui émettront leur avis.

Vous pouvez mettre « pas d'aide proposée » si vous remplissez la suite avec Les Conseillers Pédagogiques en Langues Vivantes accompagneront l'assistant dans ses démarches.

Pas de logement proposé.

Informations supplémentaires (sur le logement+ les services proposés : préciser que les Conseillers pédagogiques Langues Vivantes accompagneront l'assistant dans sa recherche de logement

Etablissement inclusif : votre école a-t-elle un aménagement particulier pour accueillir un assistant à besoins particuliers (ascenseur etc…)